



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

BRÈVES ÉCONOMIQUES D'ITALIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE ROME

30 mars 2023



Sommaire

Actualité économique

Environnement macro-économique : PIB en 2022 /
Déficit des administrations publiques / Production
industrielle / Echanges commerciaux / Inflation /
ventes au détail / Taux d'emplois au 4^{ème} trimestre
2022 / Indice de confiance des consommateurs /
Démographie

Politique européennes : Point d'étape sur la mise en
oeuvre du PNRR

Actualité financière

- Réorganisation du MEF italien
- Réforme de la fiscalité
- Les assureurs italiens fragilisés en 2023 ?
- Eurovita, à la recherche de solutions pour éviter la liquidation ?
- AXA sort du capital de MPS
- Caixabank nouvel entrant sur le marché bancaire italien

Activité économique sectorielle :

- Lancement d'un fonds thématique tourisme
- La disparition des petits commerces dans les centres-villes
- Startups, 10 000 créations en moins en un an
- L'Italie, au 13^{ème} rang de l'Internaitonal Ip Index
- L'Italie enregistre une baisse des demandes de brevets en 2022
- L'IA est encore peu utilisée par les entreprises
- L'E-commerce : un italien sur deux achète en ligne
- La cosmétique, un secteur dynamique du Made in Italy

LE CHIFFRE À RETENIR

58,85 M

La population italienne
à la fin décembre 2022

Actualité économique

Environnement macro-économique

Selon l'[Istat](#), le PIB au 4^e trimestre 2022 a baissé de 0,1% en base trimestrielle. Malgré la contribution positive de la demande extérieure (+1,4 pp), la baisse s'explique par le recul de la demande intérieure (-0,4 pp) et en particulier la baisse de la consommation des ménages (-1,6%). En termes de valeur ajoutée, l'industrie enregistre pour le deuxième trimestre consécutif un recul (-0,8%, après -0,7%), tandis que les services stagnent (-0,1%) et le secteur de la construction retrouve la croissance (+2,4%, après -2,3%). L'acquis de croissance s'établit à +0,4% en 2023.

En 2022, le PIB a augmenté de 3,7%. A prix courant, le PIB de l'Italie s'est établi à 1 909 Md€. La croissance nette des stocks a été soutenue par la vigueur des investissements (+9,4%) et de la consommation (+3,5%). Malgré une amélioration en fin d'année, la moindre progression des exportations par rapport aux importations (+9,4% contre +11,8%) a généré une contribution négative à la croissance (-0,5%). En outre, l'ISTAT a revu la croissance pour 2021 à +7% (contre +6,7%). Celle en 2020 reste inchangée à -9%.

Pour sa part, la Commission européenne a revu à la hausse sa prévision pour l'Italie à +0,8% pour 2023 et +1% pour 2024.

Selon l'[Istat](#), le [déficit des administrations publiques](#) s'établit à -8% en 2022, après -9% en 2021 et -9,4% en 2020. Ces chiffres ont été révisés pour tenir compte du changement de méthodologie introduit par Eurostat concernant la comptabilisation des crédits d'impôts. Le ratio de dette publique, portée par l'inflation, baisse à 144,7% du PIB (après 149,8% en 2021 et 154,9% en 2020). La dette publique brute s'élève à 2 762 Md€ contre 2 678 Md€ fin 2021. Selon la Banque d'Italie, la durée de vie moyenne des titres de dette a légèrement baissé à 7,04 ans (contre 7,11 ans en 2021). La part de la dette détenue par la Banque d'Italie /BCE s'élève à 26,1% (+0,8pp).

La [production industrielle](#) a augmenté de 0,5% en 2022 (+0,9% au 4^e trimestre par rapport au précédent). La hausse est portée par la

production des biens de consommation (+3,5pp) et des biens d'équipements (+1,5pp), qui compense la baisse des biens intermédiaires (-2,3pp) et des biens énergétiques (-1,3pp). Les secteurs les plus dynamiques sont la chimie-pharmacie (+9,3 pp), l'industrie textile (+8,1pp) et l'électronique (+7,7pp). Le secteur de la construction reste dynamique (+12,7% sur l'année).

En 2022, les [échanges commerciaux](#) de l'Italie avec le monde ont augmenté de 27,9% et atteint 1 280 Md€. La croissance s'explique par la hausse des importations (+37%) et des exportations (+19%), en raison d'un effet prix qui a impacté en particulier les biens énergétiques (+89% à l'exportation, +120% à l'importation). En volume, en revanche, les échanges stagnent (+0,1% à l'export, -0,1% à l'import). Les pays qui tirent la croissance des exportations italiennes sont les Etats-Unis (+22,5%), la France (+14,6%) et la Suisse (+24,3%). En raison du déficit important de la balance de l'énergie (-111 Md€ contre -48Md€ en 2021), l'Italie clôture l'année avec un solde commercial négatif de -31 Md€, alors qu'il était excédentaire de 40 Md€ en 2021.

D'après les estimations de l'[Istat](#), l'inflation (IPCH) s'élève à +9,8% en février 2023 en base annuelle. L'inflation ralentit par rapport à janvier où elle se situait à +10,7%. Le recul s'explique à titre principal par la baisse des prix des biens énergétiques réglementés (-16% en janvier contre -12% en janvier en g.a.), malgré l'accélération des prix des biens alimentaires (+16% contre +15% en janvier).

Les [ventes au détail](#) ont augmenté de 4,6% en valeur en 2022. La progression des ventes, amplifiée par l'accélération de l'inflation, est observable tant dans les produits alimentaires (+4,7%) que non-alimentaires (+4,5%). Elle touche fortement la grande distribution (+5,8%) et l'e-commerce (+3,7%). En volume, les ventes reculent de -0,8%.

Au 4^e trimestre 2022, le [taux d'emploi](#) augmente à 60,6% (+0,4 pp sur un trimestre). Sur l'année, le marché du travail gagne de 353 000 emplois nets (+1,5%). La hausse est tirée par les contrats à durée indéterminée (+3,1%), les contrats à durée déterminée baissent (-3%), ainsi que les travailleurs indépendants (-0,4%). Simultanément, le taux du chômage recule à

7,8%, le taux de chômage des jeunes à 22,1%, et le taux d'inactivité (15 ans-64 ans) à 34,2%.

En mars 2023, l'indice de confiance des consommateurs s'améliore, comme celui des entreprises. L'indice de confiance des consommateurs progresse pour le second mois consécutif, il passe de 104 à 105,1, reflétant une appréciation du climat économique. L'indice de confiance des entreprises passe de 109,2 à 110,2 : l'orientation est nettement positive dans la construction et l'industrie, et moins marquée dans les services.

Nouvelle baisse de la population italienne

Dans son dernier rapport sur la [démographie italienne](#), l'Istat recense 58,85 millions d'habitants en Italie à fin 2022. La nouvelle baisse de la population (-179 416) est imputable à un solde naturel qui continue de se creuser dans toutes les régions du pays. Les naissances enregistrent un niveau historiquement faible (360 685). La mortalité augmente en parallèle (+713 499). Bien qu'en hausse (+13,3%) le flux migratoire compense seulement partiellement le solde naturel en baisse continue.

Dans un scénario médian, l'Istat estime que la population pourrait tomber à 47 millions d'habitants d'ici 2070, son niveau de 1950.

Politiques européennes

Point d'étape sur la mise en œuvre du PNRR

La Commission européenne poursuit l'examen des engagements pris au titre du PNRR (55 cibles et objectifs de son PNRR au 2^e semestre 2022) dont la réalisation conditionnera le décaissement de la 3^e tranche de fonds européens de 19 Md€. Il s'agit de 23 réformes et de 26 investissements, centrés dans le numérique (21), l'écologie (10), les infrastructures (6), les politiques sociales (8) et la santé (2). L'Italie a reçu 35% (66,8 Md€) des fonds européens à cette date.

Le ministre des affaires européennes, Raffaele Fitto, s'est entretenu avec le Commissaire aux Affaires économiques Paolo Gentiloni sur la mise en œuvre du PNRR [italien](#). Lors d'une audition devant la Commission du budget du Sénat début mars, le ministro Fitto a confirmé que l'extension du PNRR au-delà de son terme de 2026 n'est pas envisageable. L'Italie doit travailler à réaliser les

réformes et les investissements dans le délai imparti. La révision du PNRR italien reste d'actualité : des projets pourraient connaître un report de calendrier, ou être abandonnés en l'absence d'offre ou de demande. L'Italie souhaite la réallocation des fonds de cohésion. Enfin, l'Italie prépare l'ajout au PNRR d'un chapitre RePowerEU (2,7 Md€) qui doit renforcer l'indépendance vis-à-vis de la fourniture du gaz russe. De son côté la [Cour des Comptes](#) relève dans son rapport au Parlement que la programmation des investissements faite dans le PNRR est inadaptée et note l'incapacité des administrations à utiliser les ressources.

Actualités financières

Le ministre Giorgetti annonce la réorganisation du Trésor italien

Au [MEF](#), le Département de l'économie, nouvellement créé, se verra attribuer les compétences en matière d'interventions financières dans l'économie (notamment dans les secteurs des infrastructures, des garanties publiques, du soutien social et des exportations), de valorisation des actifs publics et de gestion des participations de l'État, ainsi que de protection des actifs stratégiques. Le Trésor garderait la compétence en matière de planification économique et financière, de gestion de la dette publique, des relations financières européennes et internationales, ainsi que de la réglementation et de la supervision financières.

Réforme de la fiscalité

Le conseil des ministres a approuvé le 16 mars un projet de loi qui habilite le gouvernement à présenter une [réforme fiscale](#), dont les décrets-lois d'application seront pris dans le délai maximal de deux ans. Promesse de campagne du gouvernement, la réforme doit refondre le système d'imposition et réduire la pression fiscale tout en simplifiant la relation des contribuables avec l'administration.

Les principales novations sont les suivantes :

– IRPEF : le nombre de tranches sera réduit de 4 à 3, avec une harmonisation à 8 500€ de la tranche de revenus non taxés. L'objectif est un taux

d'imposition unique en fin de législature, la progressivité étant assurée par le jeu de déductions fiscales plafonnées en fonction des revenus ;

- IS : le taux d'imposition sera abaissé de 24% à 15% si les entreprises ne distribuent pas de bénéfices et embauchent ou investissent dans l'innovation ;

- TVA : le nombre de taux sera revu. Celui réduit de 4% reste inchangé, mais les deux autres taux de 5 et 10% seront révisés et la liste des produits harmonisée. Des réflexions sont engagées sur un taux 0% pour les produits de première nécessité (tels que le pain et le lait) et d'hygiène ;

- IRAP : l'impôt sera supprimé dès 2024 pour les indépendants et professions libérales (650 000 sociétés). Pour les autres entreprises, il sera remplacé ultérieurement par un impôt qui suivra les mêmes règles de calcul que l'IS, mais sans report des pertes.

La réforme prévoit d'alléger les sanctions pour les contribuables dans l'incapacité de payer ou qui ont conclu un accord pour apurer leurs créances, avant une condamnation pour évasion fiscale. Pour les petites entreprises, le « concordat préventif » permettra pendant deux années de s'acquitter d'un l'impôt dont le montant a été calculé par l'administration sur la base des revenus antérieurs, établis notamment par le croisement des données. Pour les moyennes et grandes entreprises, la « conformité coopérative », qui s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires excède 1 Md€, sera étendue : elle prévoit des sanctions réduites lorsque l'entreprise coopère et se conforme à l'impôt.

L'adoption de la loi d'habilitation par les deux chambres pourrait intervenir à l'été. Pour la couverture financière de la réforme, le gouvernement table sur la revue des dépenses fiscales (153 Md€) et la lutte contre l'évasion.

Les assureurs italiens fragilisés en 2023 ?

La guerre en Ukraine a eu peu d'impacts sur les assureurs italiens en raison de leur faible exposition aux pays impliqués dans le conflit. Toutefois, certains effets indirects, l'inflation (hausse du coût des indemnisations des préjudices en cas de sinistre, appétence décroissante pour les produits d'assurances dans un contexte d'affaiblissement du pouvoir d'achat) ou l'augmentation des taux d'intérêts

(dégradation de la valeur de marché des actifs détenus par les assureurs, notamment des titres souverains à taux fixe) devraient en 2023 tester la résilience des porteurs de risques transalpins.

En 2023, l'inflation et les politiques monétaires plus restrictives devraient impacter le revenu des assureurs italiens, principalement via la contraction du segment vie. Cependant, les assureurs espèrent bénéficier d'un « effet PNRR » en raison des multiples projets d'investissements qui pourraient générer des volumes d'affaires conséquents. A plus long terme, la question de la couverture du risque santé apparaît comme le principal défi du pays et les assureurs italiens soulignent la nécessité de refonder le modèle de prise en charge de ce risque en combinant les ressources publiques et privées.

Eurovita, à la recherche de solutions pour éviter la liquidation ?

Aucun repreneur ne semble être disposé à faire l'effort financier nécessaire, autour de 400 M€ selon l'ANIA, pour recapitaliser l'assureur-vie avant le 31 mars 2023. Une mise en faillite pourrait nuire à la confiance des assurés. Les évaluations du commissaire Alessandro Santoliquido, nommé pour faire la lumière sur les comptes d'Eurovita, se poursuivent à l'approche de la date butoir du 31 mars, date à laquelle la gestion provisoire prendra fin. Eurovita, avec 19 Md€ d'actifs, concerne 400 000 souscripteurs de polices d'assurance-vie. L'actionnaire a décidé d'injecter 100 M€, ce qui est insuffisant et l'autorité de supervision l'IVASS a décidé le gel du rachat des polices d'assurance-vie jusqu'au 31 mars pour éviter la crise de liquidité. Des solutions sont à l'étude pour organiser le transfert du portefeuille vers d'autres acteurs. Le ministre Adolfo Urso devrait vraisemblablement signer l'entrée de l'entreprise en administration extraordinaire.

Selon la [Banque d'Italie](#), les sociétés d'assurance-vie italiennes sont plus exposées aux risques de tensions de liquidité liés à l'extinction anticipée des contrats par rapport à la moyenne européenne, en raison de la faiblesse des obligations contractuelles et des mesures dissuasives en cas de rachat. Elle observe depuis février 2022 une augmentation du ratio rachat de contrat/primes qui atteint 55% en septembre (+9 pp comparé à l'année précédente), qui s'explique par la baisse des encaissements de

primes et la croissance des rachats. Il ressort que les assurés ont un besoin accru de liquidités généré par l'environnement macroéconomique, mais aussi par les choix de réinvestissement dans de nouveaux produits financiers et d'assurance.

AXA sort du capital de MPS

Axa a annoncé la vente de sa participation de 8% du capital de Monte dei Paschi di Siena (MPS) acquise en novembre 2022. Le prix de vente des actions a été fixé à 2,33 euros par action, soit un total pour l'assureur français de 233 M€. La compagnie a expliqué que sa participation visait à garantir le succès de l'opération d'augmentation de capital, mais qu'elle ne souhaite pas être représentée au conseil d'administration de MPS lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, ni influencer la stratégie de long terme de la banque. Cette opération ne remet pas en cause le partenariat commercial conclu entre les deux acteurs et qui court jusqu'en 2027. Le ministère de l'économie et des finances devra trouver d'ici 2025 un partenaire et céder sa participation au capital de MPS.

Caixabank nouvel entrant sur le marché bancaire italien

Le groupe bancaire espagnol CaixaBank a annoncé l'ouverture d'une succursale en Italie pour développer ses services de crédit aux moyennes et grandes entreprises. Pour Caixabank, l'Italie est un marché clé en Europe et les entreprises italiennes ont un grand potentiel de croissance. La succursale se concentrera sur le crédit, les financements structurés, le crédit à l'exportation et les financements à la transition écologique. Depuis 2000, la banque disposait d'un bureau de représentation qui servait d'intermédiaire entre les entreprises italiennes et l'équipe Corporate & Institutional Banking en Espagne, générant un portefeuille de prêts de 3,7 Md€.

Activité économique sectorielle

Lancement d'un fonds thématique tourisme

Le ministère de l'économie et des finances a signé avec la BEI et le [ministère du tourisme](#) un

accord de financement pour la création d'un fonds de 500 M€ dans le cadre du PNRR en soutien du tourisme durable. Le fonds permettra des investissements de modernisation des structures d'hébergement et des services touristiques et d'améliorer les normes de l'offre ; L'objectif est d'accroître la compétitivité des entreprises et de promouvoir une offre fondée sur la durabilité environnementale, l'innovation et la numérisation des services.

La disparition des petits commerces dans les centres-villes

Selon une étude de [Confcommercio](#), entre 2012 et 2022, l'Italie a perdu 99 000 commerces de détail et 16 000 commerces ambulants. La pandémie et la crise de l'énergie ont accéléré le phénomène. La densité commerciale est passée de 9 magasins pour 1 000 habitants à 7,3, soit -20%. La [désertification commerciale](#) est plus évidente dans les centres villes. On observe toujours moins de magasins de biens traditionnels (livres et jouets -31,5%, meubles et quincaillerie -30,5%, vêtements -21,8%) et de plus en plus de services et de technologie (pharmacies +12,6%, informatique et téléphonie +10,8%). En parallèle, on enregistre une hausse globale des activités de tourisme (+43,3% pour l'activité de logement, +4% pour la restauration), notamment dans le *Mezzogiorno*, malgré le ralentissement dû à la pandémie. Par ailleurs, la crise sanitaire a favorisé la croissance des structures extra hôtelières (en hausse de 4,3% contre -1,4% pour les hôtels).

Startups, 10 000 créations en moins en un an

Selon un rapport de Cerved, les [start-ups](#) italiennes enregistrent en 2022 une baisse du taux de natalité de 10,6%, soit 10 587 nouvelles entreprises en moins par rapport à 2021. Cela se traduirait par une perte de 27 080 salariés et 2,5 Md€ de chiffre d'affaires. Le seul secteur qui continue de performer est celui des télécommunications : tiré par les investissements numériques du PNRR, il enregistre un taux de création d'entreprises de +96,4% par rapport à l'année précédente. Les secteurs les plus touchés par la baisse des créations d'entreprises sont les services (-7 945 nouvelles start-ups ; -1 967 M€ de CA, -14,6% de salariés), suivis par le bâtiment (-1 135 start-ups ; 193,6 M€ de CA, -10% de salariés), l'industrie (-691 start-ups ; -160 M€ de CA, -12,8% de salariés), les services aux collectivités (-460

start-ups, -117 M€ de CA, -60,1% de salariés) et les entreprises agricoles (-407 start-ups, -74,9 M€ de CA, -39,8% de salariés). Quant à la zone géographique, la plus pénalisée est le *Mezzogiorno*, où les startups représentent historiquement la plus grande source de création d'emplois (32% en 2021), alors que les Nord-ouest, Nord-est et le Centre enregistrent un moindre impact (respectivement -8,2% et -10,01%). En termes de ville, Milan est la plus dynamique, suivie par Gênes et Rome.

L'Italie, au 13^{ème} rang de l'International Ip Index

[L'International Ip Index 2023](#) publié par la Chambre de commerce américaine classe l'Italie au 13^e rang pour son niveau de protection en matière de propriété intellectuelle, avec un score de 83,90%, dix rangs plus loin par rapport à la France qui, avec un score de 93,12%, se situe au 3^e rang. Cet indice évalue la solidité et l'efficacité du cadre de la propriété intellectuelle, établis par les décideurs politiques de 55 économies mondiales en se basant sur 50 indicateurs. L'Italie est saluée notamment pour ses incitations fiscales généreuses en matière de R&D et de propriété intellectuelle, le cadre administratif et judiciaire de lutte contre la violation des droits d'auteurs en ligne et les études sur l'impact négatif de la contrefaçon, notamment concernant les produits agroalimentaires, et sa campagne de sensibilisation.

L'Italie enregistre une baisse des demandes de brevets en 2022

Sur les cinq dernières années, les brevets italiens déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) ont augmenté de 10%. Malgré un recul comparé à 2021 (-1,1%, soit -56 brevets), l'Italie consolide son 11^e rang mondial en [2022](#), derrière la Suède et devant la Danemark, avec 4 864 demandes déposées sur un total de 193 460. Elle se distingue également de l'Allemagne (2^e rang mondial mais en chute de 4,7% par rapport à 2021) et de la France (5^e rang, en hausse de 1,9%). Les brevets italiens sont tirés par le secteur pharmaceutique (+12,3% par rapport à 2021), les équipements spéciaux, y inclus l'impression 3D (+9,6%) et ceux électriques (+5,4%) portés par l'intérêt des énergies propres, dont les batteries. La Lombardie, qui représente 31,8% du total des demandes italiennes, est la 1^{ère} région d'Italie, suivie par l'Emilie Romagne (16,2%) et la Vénétie (14%). Parmi les entreprises qui ont déposé le

plus de brevets figure Coesia (entreprise bolognaise d'emballage) avec 91 demandes de dépôt, suivie par Pirelli (47) et Chiesi Farmaceutici (42).

L'IA encore peu utilisée par les entreprises

En 2022, le marché italien de [l'intelligence artificielle](#) a enregistré un chiffre d'affaires de 422 M€, en hausse de 21,9% par rapport à 2021. Le chiffre d'affaires devrait atteindre 700 M€ en 2025 avec un taux de croissance moyen de 22%. Malgré des perspectives de croissance positives, l'IA est encore peu utilisée par les entreprises. Selon les données ISTAT de 2021, seulement 6,2% des entreprises déclarent utiliser des systèmes d'IA, quand la moyenne européenne est de 8 %. La part des PME s'élève à 5,3%, contre 24,3% pour les grandes entreprises.

L'E-commerce: un italien sur deux achète en ligne

En 2022, le taux de diffusion d'internet dans les ménages s'élève à 91,4%, en ligne avec la moyenne de l'UE27 (92,5%), et en hausse de 7% par rapport à 2020. L'usage d'internet est relativement similaire entre les hommes et les femmes jusqu'à 59 ans, mais la fracture de genre s'accroît fortement au-delà de cet âge. Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet à domicile évoquent comme justifications le manque de compétences (59,9%), l'inutilité d'Internet (21,5%) et le coût trop élevé du matériel ou de l'accès (11,9%).

[L'achat de biens et services](#) fait partie des activités quotidiennes pour 48,2% de la population. Parmi les internautes, sont plus nombreux les hommes (52,4% contre 44,4% des femmes), les résidents dans le Nord d'Italie (52,8% contre 40,3% dans le Mezzogiorno) et les jeunes entre 20 et 40 ans (75,7%). Les achats en ligne concernent les produits d'habillement, les chaussures et accessoires (19,4%), les articles ménagers (10,3%), les films/séries en streaming ou en téléchargement (8,5%).

La cosmétique, un secteur dynamique du Made in Italy

Selon [l'Association nationale des entreprises cosmétiques](#) qui réunit plus de 640 entreprises, les perspectives de croissance de la cosmétique sont prometteuses. Troisième marché européen, après celui allemand et français, le chiffre d'affaires de l'industrie italienne, de 13,2 Md€ en

2022), a augmenté de 9% par rapport à 2019. Il devrait progresser de 7,7% en 2023 pour atteindre 14,2 Md€. Le secteur est tiré par les exportations (+18,5% par rapport à 2021), qui représentent, avec 5,9 Md€, 40% du chiffre d'affaires et génèrent un excédent de plus de 3,2 Md€. Le secteur investit en recherche et innovation 6% du chiffre d'affaires, nettement plus que la moyenne nationale de 3%. Sur le marché domestique, les ventes reposent sur la

grande distribution (42%), les parfumeries (19,3%), les pharmacies (17%), et le commerce en ligne (8,6%). L'industrie cosmétique, composée de grands groupes et de PME, occupe plus de 36 000 emplois directs, dont la plupart (54%) sont attribués à des femmes. L'ensemble de la filière emploie presque 400 000 personnes.

*Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et l développement durable : « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).*

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique régional de Rome
Directeur de la publication : Frédéric KAPLAN
Revu par : Laura TORREBRUNO
Rédacteurs : Pierre FARINEAU, Mickaël BOUNAKHLA, Federica MERCANTI, Timothée CARDON,
federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr
Pour s'abonner :

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome

Clause de non-responsabilité : le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.